

Décision concernant la dixième question à l'ordre du jour: Amendements au Statut du personnel

Congé de maternité

Le Conseil d'administration a approuvé les propositions d'amendements au Statut du personnel figurant au paragraphe 3 du document GB.323/PFA/10, en prenant en considération la suggestion faite par les PIEM tendant à remplacer le terme «confinement» utilisé dans la version anglaise du statut.

(Document GB.323/PFA/10, paragraphe 5.)